

APPEL À PROJETS RÉGIONAL POLITIQUE DE LA VILLE 2026

Accès aux droits, accompagnement aux démarches administratives et inclusion numérique
dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville de Corse

Modalités de candidature

Composition du dossier de candidature

- Un document synthétique décrivant le projet en réponse aux besoins et prestations décrits dans l'appel à projets
- Un calendrier prévisionnel de mise en œuvre de l'action sur un an ;
- Le budget sur un an établi ;
- Lettre présentant la structure, signée du représentant légal de la structure se positionnant favorablement au projet et indiquant son engagement sur l'honneur à respecter l'ensemble des exigences du cahier des charges ;
- Rapport d'activité de 2025 ;
- Un CERFA n°12156-06 de demande de subvention ;
- Informations financières : transmission des comptes de résultat et bilans financiers des 3 derniers exercices, s'ils ont été établis, ou un descriptif des charges et ressources et des charges de la structure ; transmission d'un descriptif des charges et ressources prévisionnelles de la structure (sauf CCAS et autres établissements publics) ;

Dépôt des dossiers

Le dossier de candidature, accompagné de l'ensemble des pièces justificatives requises, devra être déposé de manière dématérialisée sur la plateforme DAUPHIN de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), au plus tard le **dimanche 15 novembre 2026 à minuit**.

Dépôt de la demande

La saisie du dossier s'effectue directement sur le portail DAUPHIN :

<https://usager-dauphin.anct.gouv.fr/>

- Les structures disposant déjà d'un compte utilisateur peuvent accéder à leur espace à l'aide de leurs identifiants habituels ;
- Les structures qui n'ont jamais utilisé la plateforme sont invitées à créer un compte préalablement au dépôt de leur demande.

Accompagnement à la saisie

Un guide utilisateur est mis à disposition par l'ANCT afin d'accompagner les porteurs de projet dans leurs démarches.

Il est accessible depuis le site internet de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, dans la rubrique dédiée à la Politique de la Ville et aux demandes de subvention.

Assistance technique

Pour toute difficulté liée à l'utilisation de la plateforme DAUPHIN, les porteurs de projet peuvent contacter le service d'assistance :

- Par courriel : support.P147@experisfrance.fr
- Par téléphone : 09 70 81 86 94 (du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00)

Il est recommandé aux candidats d'anticiper leurs démarches et de ne pas attendre les derniers jours précédant la clôture de l'appel à projets pour effectuer leur dépôt.

Saisie de la demande sur DAUPHIN

Lors de la création du dossier :

- sélectionner le téléservice « **Subvention Politique de la Ville** » ;
- sélectionner le territoire **CORSE-POLITIQUE-VILLE** ;
- choisir le financeur **CORSE-POLITIQUE-VILLE** ;
- compléter avec attention l'ensemble des rubriques du formulaire CERFA généré par la plateforme.

Une vigilance particulière est demandée concernant le budget prévisionnel de l'action. Les informations renseignées conditionnent l'instruction administrative et financière du dossier.

Présentation du projet

Le descriptif de l'action devra permettre d'apprécier clairement la nature des actions mise en œuvre et le financement.

Une attention particulière devra être portée à la qualité rédactionnelle du dossier.

Avant validation définitive du dossier, il appartient au porteur de vérifier l'exactitude des informations administratives renseignées (coordonnées, numéro SIRET, relevé d'identité bancaire, numéro Chorus Pro le cas échéant).

Toute pièce complémentaire jugée nécessaire à l'instruction pourra être demandée par le service instructeur.

L'absence de documents obligatoires ou de justificatifs nécessaires est susceptible de rendre la demande irrecevable ou de retarder son instruction.

Pièces à joindre au dossier

Les documents suivants devront être déposés sur la plateforme DAUPHIN :

- Relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- Statuts de l'organisme ;
- Liste actualisée des membres dirigeants ;

- Attestation d'assurance en cours de validité ;
- Comptes annuels approuvés du dernier exercice clos ;
- Rapport du commissaire aux comptes, lorsqu'il est obligatoire ;
- Budget prévisionnel de la structure pour l'exercice concerné ;
- Tout document complémentaire permettant d'apprécier la qualité et la faisabilité du projet.

Recommandations relatives au budget

Le budget prévisionnel de l'action doit être cohérent avec les objectifs présentés et faire apparaître l'ensemble des financements sollicités ou acquis.

Les dépenses et recettes devront être détaillées avec précision afin de permettre une analyse complète de l'équilibre financier du projet.

Les porteurs veilleront à présenter un budget sincère, réaliste et proportionné aux actions envisagées.

Accompagnement des porteurs de projet

Les structures souhaitant déposer une candidature peuvent solliciter un accompagnement en amont afin de vérifier l'adéquation de leur projet avec les orientations de l'appel à projets, d'affiner leur plan d'action ou de construire leurs indicateurs d'évaluation.

Pour toute question relative au présent appel à projets, les porteurs peuvent contacter :

Le département solidarités de la DREETS de Corse :

dreets-corse.solidarites@dreets.gouv.fr

Catherine CHAZEAU, référente politique de la ville à la DREETS de Corse

Catherine.chazeau@dreets.gouv.fr

04.95.23.90.26